



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable et de l'Énergie

Ministère du Logement  
et de l'Égalité des territoires

Paris, mardi 29 avril 2014

## INVITATION PRESSE

**Ségolène ROYAL,**  
**Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie**

et

**Sylvia PINEL,**  
**Ministre du Logement et de l'Égalité des territoires**

**tiendront une table ronde de la filière bâtiment**

**et signeront la convention sur la formation des professionnels aux  
économies d'énergie dans le bâtiment (FEEBAT)**

**mercredi 30 avril 2014 à 16h30**  
**244, boulevard Saint Germain - Paris 7<sup>e</sup>**

Suite à la signature de la convention FEEBAT, les deux ministres tiendront une table ronde avec les acteurs du secteur : la Fédération française du bâtiment (FFB), la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), la Fédération des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (Scop BTP), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Association technique énergie environnement (Atee) et EDF.

Un des volets du Plan de rénovation énergétique de l'habitat porte sur la montée en compétence des professionnels du bâtiment sur les travaux d'économie d'énergie. Il est nécessaire d'accompagner la transition écologique dans le secteur du bâtiment, en renforçant un savoir-faire professionnel de qualité et en développant des emplois nouveaux, durables et non délocalisables.

**L'accélération des travaux de rénovation est l'objectif recherché.**

**La signature et la table ronde sont ouvertes à la presse.  
Les journalistes sont invités à s'accréditer auprès des services de presse :**

**- Service de presse de Ségolène ROYAL :**

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr ; 01 40 81 78 31

**- Service de presse de Sylvia PINEL :**

secretariat-presse@territoires.gouv.fr ; 01 44 49 85 13



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable et de l'Énergie

Ministère du Logement  
et de l'Égalité des territoires

Paris, mercredi 30 avril 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Renforcement de la formation des professionnels aux économies d'énergie dans le bâtiment : 500 000 logements isolés par an, c'est près de 75 000 emplois

Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Sylvia PINEL, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires, ont tenu une table ronde de la filière bâtiment et signé la **convention sur la formation des professionnels du secteur aux économies d'énergie (FEEBAT)**.

Les ministres ont souhaité pouvoir échanger avec les acteurs d'un secteur stratégique pour la transition écologique et dans la bataille pour l'emploi, afin de recueillir leurs attentes et de les mobiliser autour de leur **objectif : accélérer les travaux de rénovation énergétique**.

- Le Plan de rénovation énergétique de l'habitat ambitionne un rythme de rénovation de 500 000 logements par an d'ici à 2017.
- Il vise à faire diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020 et réduire les factures d'énergie qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des Français.
- L'un des volets de ce plan porte sur la montée en compétence des professionnels, car il est nécessaire d'accompagner la transition écologique dans le secteur du bâtiment.

La convention signée ce jour renforce le programme de formation aux économies d'énergie des artisans et entreprises du bâtiment pour la période 2014-2017. Avec ce nouvel engagement, **25 000 professionnels pourront se former chaque année entre 2014 et 2017**.

En renforçant un savoir-faire professionnel de qualité et en développant des emplois nouveaux, durables et non délocalisables, ces formations et le développement de l'apprentissage sont des indispensables pour que le Plan de rénovation énergétique de l'habitat atteigne son objectif de 500 000 logements rénovés par an d'ici à 2017.

Pleinement opérationnel depuis septembre 2013, ce plan comporte des aides financières (nouvelles primes et subvention pour les familles les plus modestes) qui ont été considérablement renforcées. **Avec le soutien des collectivités, au premier rang desquelles les régions, les familles modestes voient le montant de leurs travaux (dans une enveloppe de 15 000 euros) pris en charge par les aides publiques jusqu'à 80 %, voire parfois 100 %.**

Avec près de 44 % de la consommation d'énergie de notre pays, le bâtiment est le secteur économique le plus énergivore. Il génère 123 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an, soit près du quart des émissions nationales de gaz à effet de serre. La facture annuelle de chauffage représente environ 900 € en moyenne par ménage, avec de grandes disparités : de 250 € pour une maison « basse consommation » à plus de 2 500 € pour une maison mal isolée. **Les économies d'énergie sont l'un des axes prioritaires de la transition énergétique, pour plus de pouvoir d'achat des ménages, plus de compétitivité des entreprises, plus d'innovation et de création d'activité économique.**

---

#### Contacts presse :

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie  
Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires

01 40 81 78 31  
01 44 49 85 13

---

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable et de l'Énergie

Ministère du Logement  
et de l'Égalité des territoires

Paris, le 17 juillet 2014

## Communiqué

### Nouveau modèle énergétique français

**Ségolène ROYAL et Sylvia PINEL ont signé le décret d'éco-conditionnalité très attendu par les entreprises du bâtiment et vont débloquer les prêts bancaires à taux zéro pour la rénovation des logements**

---

Ségolène ROYAL et Sylvia PINEL ont signé un décret qui permet **l'entrée en vigueur du dispositif d'éco-conditionnalité pour les aides publiques de l'Etat destinés aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments anciens.**

Les objectifs de cette mesure :

- sécuriser les particuliers qui souhaitent s'engager dans des travaux d'économies d'énergie sur la qualité et la compétence des professionnels ;
- soutenir la formation des artisans et professionnels aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments anciens.

Pour bénéficier des aides, et être assurés de la qualité des travaux effectués, les particuliers devront faire appel aux professionnels qualifiés « Reconnu garant de l'environnement » (RGE).

**Pour l'éco-PTZ, cette obligation s'appliquera à partir du 1er septembre 2014.**

L'objectif du gouvernement est de faciliter la distribution de ces éco-prêts à taux zéro (« éco-PTZ ») en simplifiant les procédures bancaires, et de passer de 30 000 à 100 000 prêts distribués par an.

**Pour le crédit d'impôt développement durable (CIDD), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

En Outre mer, l'éco-conditionnalité entrera en vigueur au 1er octobre 2015 pour les deux aides.

Les ménages engageant un projet de rénovation sont donc invités à choisir des professionnels RGE dès cet été.

Comme Ségolène ROYAL l'a annoncé le 18 juin lors de la présentation du projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français, les aides publiques vont être renforcées :

- pour les travaux engagés à compter de septembre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2015, l'allègement fiscal sera simplifié et renforcé à hauteur de 30 % du montant de ces travaux, dès la première opération réalisée (dans la limite de 8 000 € pour une personne seule et de 16 000 € pour un couple) ;

- un « chèque énergie » va venir compléter le programme « Habiter mieux » de l'Anah pour aider les ménages aux revenus modestes à faire face à leurs factures d'énergie ;
- le tiers-financement sera facilité : les sociétés régionales seront mobilisées pour permettre d'avancer le coût des travaux aux particuliers.

Sylvia PINEL a par ailleurs annoncé que :

- les artisans RGE, désormais en mesure d'attester de l'éligibilité de ces travaux qu'ils réalisent, pourront, s'ils le souhaitent, recourir à un tiers-vérificateur ;
- le microcrédit accompagné de rénovation énergétique pour les ménages modestes sera expérimenté d'ici la fin de l'année dans plusieurs départements, en partenariat avec le réseau des Sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP) ;
- le cadre juridique des sociétés de tiers-financement, prévu par la loi ALUR, sera prochainement précisé par décret.

### **Un annuaire en ligne pour identifier les professionnels RGE sur [renovation-info-service.gouv.fr](http://renovation-info-service.gouv.fr) :**

Aujourd'hui, environ 18 000 entreprises sous le signe RGE sont réparties en France. Pour être titulaire d'un signe de qualité, l'entreprise de travaux doit disposer d'une qualification professionnelle, démontrer sa compétence en efficacité énergétique et se soumettre à des contrôles.

Sur le **site [renovation-info-service.gouv.fr](http://renovation-info-service.gouv.fr)**, un annuaire regroupant les coordonnées de tous les professionnels et artisans qualifiés « RGE » a été mis en ligne. Il s'agit d'un **outil pratique et facile à utiliser pour les particuliers, avec des entrées par zone géographique, par typologie de travaux, ou encore un annuaire inversé** qui permet de savoir dans quel domaine une entreprise est compétente.

Cet annuaire permet de trouver des entreprises à même de proposer une offre globale afin de mener à bien un projet complet de rénovation, comprenant :

- un état des lieux technique du bâtiment existant et une évaluation de la performance énergétique avant travaux ;
- la conception, le suivi, le contrôle et la coordination de l'ensemble des travaux ;
- la réalisation d'une évaluation de la performance énergétique après travaux attestant de l'amélioration obtenue.

L'annuaire est mis à jour en temps réel par les cinq organismes de qualification accrédités à délivrer la marque RGE : Qualibat, QualiY'ENR, Qualifelec, Certibat et Cequami.



Pour toute information complémentaire, contacts :

**Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31**  
**Service de presse de Mme Silvia Pinel : 01 44 49 85 13**

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable et de l'Énergie

Ministère du Logement et de l'Égalité  
des Territoires

Paris, le vendredi 1<sup>er</sup> août 2014

## Communiqué de presse

**Ségolène Royal et Sylvia Pinel annoncent le lancement  
d'un appel à manifestations d'intérêt pour l'innovation industrielle  
dans la rénovation énergétique des bâtiments  
#LaTransitionÉnergétiqueEnActions**

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la  
**CR**OISSANCE VERTE

---

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt intitulé « **Méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de bâtiments** » vise à encourager les solutions techniques innovantes favorisant les économies d'énergie.

Les projets financés par cet appel à projet devront permettre la réalisation ou la rénovation de bâtiments aux **performances énergétiques supérieures à celles exigées par la réglementation**.

Il est ouvert pour une durée de 30 mois, jusqu'au 2 novembre 2016.

La taille minimale des projets finançables est d'un million d'euros.

Les projets seront instruits par l'ADEME en trois périodes successives, selon le calendrier suivant :

- 1<sup>ère</sup> clôture intermédiaire : 2 mars 2015
- 2<sup>ème</sup> clôture intermédiaire : 2 décembre 2015
- Clôture finale : 2 novembre 2016

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'inscrit dans le cadre du programme « Démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte » des Investissements d'Avenir, doté de 1 125 M€ et opéré par l'ADEME, l'agence du Ministère de l'Écologie et de l'Énergie.

### Trois axes d'innovation

- **Développer des solutions « clé en main »** technologiques et logistiques avec des procédés constructifs pré-industrialisés pour la rénovation des bâtiments.
- **S'appuyer sur les technologies numériques** pour développer la domotique pour une gestion intelligente des usages énergétiques du bâtiment.
- **Travailler sur les matériaux renouvelables et recyclés** : les solutions bois construction, les matériaux bio-sourcés et les composants de matériaux issus du recyclage.

Il est prévu d'expérimenter la construction **d'immeubles de grande hauteur en bois**.

L'AMI soutiendra également **les plateformes technologiques pour l'innovation** dans le secteur du bâtiment afin d'améliorer les synergies entre les divers acteurs de la filière du bâtiment dans le domaine de l'éco-construction.

### Des aides attractives

Le Commissariat Général à l'Investissement et l'ADEME apportent à ces projets **des modalités d'aide renforcées et simplifiées** afin de déployer plus rapidement les financements.

Deux types de financement sont proposés à destination des entreprises :

- **des aides partiellement remboursables** : composées d'un quart de subventions et de trois quart d'avances remboursables, ces aides donnent accès aux taux d'aide maximum. Le remboursement se fera en fonction de l'avancement et du succès commercial du projet ;
- **des subventions** : réservées aux petits montants, ces aides s'adosent alors sur des taux d'aide minorés.

Pour en savoir plus sur le PIA : [investissement-avenir.gouvernement.fr](http://investissement-avenir.gouvernement.fr)

Télécharger l'Appel à Manifestations d'Intérêt : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

### Energie économisée, facture allégée, planète préservée !



Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

Service de presse de Mme Sylvia Pinel : 01 44 49 85 13



**Invitation de Mme Ségolène Royal**  
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

*Paris, le jeudi 11 septembre 2014*

**Déplacement de Madame Ségolène Royal**  
**Visite d'un immeuble de logement social à énergie positive de la Régie**  
**Immobilière de la Ville de Paris (RIVP)**  
**7 rue Guénot dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris**

---

Madame Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie se rendra

**le vendredi 12 septembre 2014**  
**à partir de 10h30**  
**7 rue Guénot dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris**

afin de visiter un immeuble à énergie positive de 17 logements sociaux construit par la Régie Immobilière de la Ville de Paris.

Madame Ségolène ROYAL sera accueillie à partir de 10h30 par

- Madame Frédérique CALANDRA, maire du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et présidente de la Régie Immobilière de la Ville de Paris,
- Monsieur Serge CONTAT, directeur général de la Régie Immobilière de la Ville de Paris,
- Madame Hélène BERGERON, architecte de l'opération.

Cet immeuble, livré en février 2013, a été conçu par le cabinet d'architectes BAUDOIN-BERGERON. Il démontre au quotidien la faisabilité technique et économique d'un bâtiment à énergie positive à caractère social dans un tissu urbain contraint.

Dans le logement social, les bâtiments qui consomment peu d'énergie sont l'opportunité de faire baisser la facture des locataires. Les 127 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques monocristallins permettent au bâtiment de produire autant d'énergie qu'il en consomme.

Cet immeuble présente en effet les caractéristiques suivantes :

- consommation totale d'énergie primaire de 32,6 kWh par m<sup>2</sup> et par an,
- production photovoltaïque totale de 33,1 kWh d'énergie primaire par m<sup>2</sup> et par an,
- division par 3 des charges sur le chauffage et l'eau chaude sanitaire (ECS) par rapport à un bâtiment RT2005. La recette issue de la vente de l'énergie produite par l'immeuble est réinvestie dans son propre fonctionnement.

Alors que le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie finale en France, la performance énergétique des bâtiments est une priorité pour réussir la transition énergétique de notre pays. Plus les projets et les territoires exemplaires se développeront, plus les coûts de construction seront maîtrisés et plus les professionnels du bâtiment seront mobilisés et gagneront en qualification.

Merci de vous accréditer avec votre numéro de carte de presse à l'adresse mail suivante :  
[secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr)

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
@ecologiEnergie